

## BIBΛΙΟΚΡΙΣΙΕΣ

N. K. ANGÉLIS, *Être et justice chez Aristote*, Paris, L'Harmattan, 1999 (coll. *Études de philos. et d'hist. du droit*, n° 8), 585 pp.

Le philosophe qui se penche sur l'histoire de la notion de justice dans l'antiquité doit certes remonter jusqu'à la pensée d'ANAXIMANDRE, mais ne sera obligé de s'arrêter sérieusement que devant la conception platonicienne de la justice considérée dans le cadre de la théorie des idées. Aux termes de cette théorie, les idées ne sont pas seulement des êtres par excellence, ne serait-ce que transcendants, mais encore des valeurs, c'est-à-dire des entités qui réclament leur actualisation incessante sur le plan de la vie terrestre par l'entremise de l'action humaine. Dans ce contexte, c'est l'idée de justice qui se prête le mieux à cette double fonction. On constate chez PLATON la première tentative de rapprochement des notions d'être et de justice, et ce jusqu'à leur identification fondamentale.

Le problème se présente tout autrement chez ARISTOTE. Pour le Stagirite, l'être se pose comme une réalité germinale en mouvement, en expansion et en développement constants à partir de sa propre dynamique mais aussi au gré des conditions dans lesquelles ce développement se concrétise: on décèle à ce propos le primat de la quiddité, de l'accidentel. Sans trop s'attarder sur le statut ontologique de la justice, ARISTOTE procède à l'étude de son application pratique aux sociétés humaines. Toute la partie centrale de la *Politique* y est consacrée. Les sociétés humaines sont entendues comme des collectivités au sein desquelles la justice est pratiquée de manière asymptotique. Il n'y est plus question, comme chez PLATON, de proposer dogmatiquement (*République*), voire pragmatiquement (*Lois*), les conditions optimales de la réalisation de la société où la justice régnera de manière absolue, mais de définir les rapports qui régissent la coexistence des facteurs sociaux dans leur fonctionnalité réciproque. D'où l'importance de l'approche épistémologique de la justice par le citoyen; d'où aussi la nécessité de formation correcte des esprits à ce genre de connaissance qui est en même temps une pratique. Observation, analyse et appréciation axiologique de l'agencement des facteurs de cette symbiose politique sont les étapes de l'étude préconisée par ARISTOTE.

C'est ici qu'intervient la question du langage, principal instrument d'entente et de coordination des consciences au sein d'une société dont la finalité se manifeste à travers sa volonté de durer. Le langage sert à codifier les intentions dans le cadre d'une vie en commun souhaitée. Ses qualités primordiales sont la clarté, la précision et la concision, mais surtout le manque d'ambiguïté, celle-ci constituant un terrain particulièrement propice à la croissance et à l'établissement de la sophistique, si vigoureusement combattue par le philosophe dans son *Organon*. Un minimum de compréhension est exigé à cet effet entre les citoyens, pour assurer la cohésion des intentions particulières et de la cité dans son ensemble: cohésion indispensable à la survie de la cité moyennant celle des institutions qui en règlent l'évolution, et c'est à son niveau que la justice intervient pour exercer sa fonction régulatrice en réduisant les écarts entre intentions et réalisations et en corrigeant les déviations éventuelles. Prévenir et guérir est sa fonction la plus élémentaire. Pour la remplir convenablement, elle mobilise la prudence, vertu associée à la mesure, exprimée par la recherche de la médiété et de la



kairicité: éviter le trop et le trop peu devient en toute circonstance le souci essentiel du citoyen. C'est à l'intérieur de cette conception que la notion d'équité, si minutieusement analysée dans l'*Éthique à Nicomaque* et opposée à la perversion dans la *Politique*, acquiert toute sa valeur.

L'action morale est soumise à une approbation préalable par référence à l'idée de justice, différenciée selon le cas; référence qui la légitime, pour ainsi dire, vis-à-vis de la société, dans la mesure où elle lui imprime une conformité aux vertus à part qui escortent la justice, entité conceptuelle envisagée à partir de ses applications pratiques. Dès lors, la justice s'affirme à la fois comme obligation et comme cautionnement de la vie individuelle et sociale et, finalement, comme une espèce de *cantus firmus* au cours de la recherche variée et de la réalisation nuancée du bien.

Juriste confirmé, M. Nicolas Angélis s'avère, de surcroît, un brillant philosophe et un authentique connaisseur de la pensée aristotélicienne dont il domine les aspects les plus intimes et utilise, grâce à sa vaste érudition, les éléments les plus adéquats et les mieux concordants pour construire sa version personnelle de la théorie du droit du Stagirite. Sa méthode herméneutique à toute épreuve le conduit à saisir le véritable sens de l'aristotélisme en la matière. La publication de ce travail de pionnier dans une collection de prestige n'est que justice rendue à ses mérites.

E. MOUTSOPOULOS

M. VECVAGARS, I. KEMERE, *Parmenids: testimonijas, 1 fragments*, Riga, Filozofijas un Sociologijas Instituts, 1999, 104 pp.

Nous saluons cette excellente édition de l'Académie des Sciences de Riga, due au labeur érudit des auteurs, et que complètent des commentaires, index et dessins. L'ouvrage reprend en grec et en letton les textes des témoignages sur Parménide et de son premier fragment. Les auteurs auraient pu se contenter de recopier la dernière édition de Diels-Kranz; ils ont, au contraire, procédé à d'utiles mises au point, qui rendent leur travail original. De plus, ils-ont réussi à tirer profit des recherches les plus récentes sur le plan international, ce dont témoi-que visiblement la riche bibliographie contenue en fin de volume. On se réjouit de cette nouvelle floraison des études sur les Présocratiques dans un pays baltique aux riches traditions culturelles de haut niveau, et qui réintègre ainsi l'espace intellectuel européen dont l'accès lui avait été cruellement interdit pendant longtemps.

E. MOUTSOPOULOS

Anna KÉLESSIDOU, *Parménide. De la nature*, préface du prof. C. BÉIS, (en grec), Athènes, éd. EUNOMIA verlag, 1999, 111 pp.

DU MÊME, *Études sur l'âme. Psychologie philosophique de la Grèce antique*, prologue de E. MOUTSOPOULOS, (en grec), Athènes, Idéotheatron, 1999, 129 pp.

Le *Poème* de Parménide, grandiose chant ontologique, en réalité un assemblage, fait suivant une tradition doxographique diverse, de fragments mis en ordre progressivement depuis la Renaissance (le cardinal Bessarion fut un de ses éditeurs partiels), constitue un texte philosophique fondamental, mais non moins énigmatique: on y voit la déesse Alétheia (Vérité) conduisant l'initié à travers les méandres de la science et de l'opinion. Mme Kélessidou n'a pas manqué d'être séduite à son tour par l'œuvre, et s'est évertuée à la traduire et à la commenter. Après l'introduction du livre, suit le chapitre «Le poème parménidéen et l'hermeneutique» où